



Analyses & Etudes

DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER



N°2
Janvier
2025

Publication électronique du Pole Régional d'Observation Socio-Économique
des départements d'Outre-Mer (PROSE-DOM)

Les prestations versées par les Caisses d'allocations familiales des départements d'outre-mer en décembre 2023

En 2023, près de 1,4 million de personnes résidant dans les départements d'outre-mer (DOM) ont bénéficié d'au moins une prestation légale versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf), représentant ainsi 61 % de la population et marquant une légère diminution par rapport à l'année précédente (-0,2 %) (cf. tableau 1). Le taux de couverture de la quasi-totalité des Caf des DOM est supérieur à celui de la France hexagonale (48 %). Ce taux s'élève même à 76 % à La Réunion. En revanche, Mayotte présente le taux le plus bas, avec seulement 29 %. Cet écart s'explique par la structure sociale singulière de Mayotte, où près de la moitié de la population est de nationalité étrangère, combinée aux strictes exigences en matière de conditions de résidence pour les étrangers¹.

Hausse globale des allocataires dans les DOM, mais des baisses marquées en Guadeloupe et en Martinique

Les Caf des DOM ont versé au moins une prestation légale à 597 601 allocataires, soit une hausse de +0,3 % sur un an (+1 925 allocataires), contrairement à la France hexagonale qui a connu une diminution de -0,7 % (cf. carte 1).

La Guadeloupe et la Martinique ont enregistré une diminution du nombre d'allocataires Caf, avec des baisses respectives de -0,7 % et -0,5 %. Cette tendance s'explique par le recul démographique et une légère amélioration du marché de l'emploi, réduisant ainsi le nombre de bénéficiaires dans ces territoires.

Mayotte et la Guyane ont enregistré des hausses notables de +2,9 % et +2,5 %, dépassant les taux des autres DOM et de la France hexagonale. Ces augmentations s'expliquent principalement par une croissance démographique soutenue, due à une natalité élevée (à Mayotte et en Guyane) et à des flux migratoires significatifs (particulièrement pour Mayotte). En particulier, les femmes nées à l'étranger vivant à Mayotte et en Guyane affichent une fécondité plus élevée que celles nées localement (cf. encadré 2). La Réunion, avec une hausse modeste de +0,4 %, montre une relative stabilité des effectifs, s'expliquant par une dynamique de l'emploi moins vigoureuse qu'en 2022.

Globalement, la hausse du nombre d'allocataires a essentiellement concerné les personnes isolées et les familles monoparentales, avec respectivement +0,8 % et +0,7 %, représentant 3 356 allocataires supplémentaires au total. En revanche, les couples avec enfants ont enregistré une baisse significative de -1,6 %, soit une diminution de 2 334 allocataires.

Source : Observatoire Statistiques et Etudes Caf de la Réunion - décembre 2023

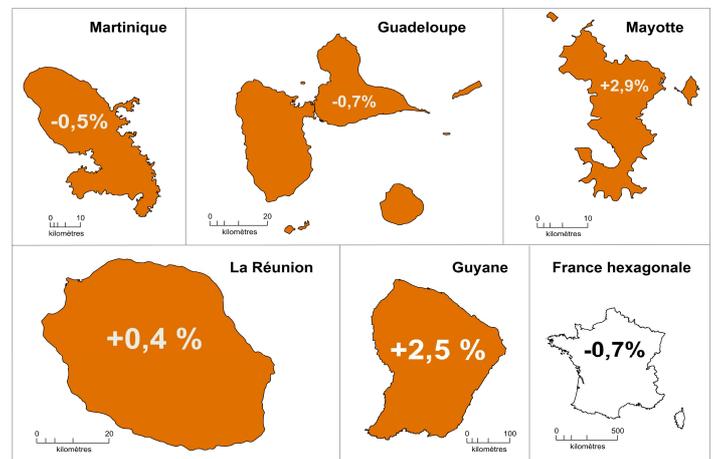
Départements	Nombre allocataires	Nombre Personnes couvertes	Nombre Enfants à charge	Nombre familles allocataires	% population couverte CAF	Nombre de naissances (INSEE)*
France hexagonale	13 179 066	31 132 832	12 636 401	6 334 134	48%	638 081
évolution annuelle	-0,7%	-1,0%	-1,0%	-1,0%	-	-7,5%
Ensemble DOM	597 601	1 379 539	587 647	312 032	61%	38 204
évolution annuelle	0,3%	-0,2%	-0,4%	-0,4%	-	-3,1%
Guadeloupe	120 952	247 423	96 700	58 464	59%	4 064
évolution annuelle	-0,7%	-1,7%	-2,3%	-1,9%	-	-4,2%
Martinique	104 317	203 471	75 482	45 952	56%	3 353
évolution annuelle	-0,5%	-1,0%	-1,4%	-1,5%	-	-5,2%
Guyane	60 662	174 888	93 526	40 725	61%	7 698
évolution annuelle	2,5%	1,8%	1,5%	2,0%	-	-0,5%
La Réunion	287 715	663 149	270 893	145 947	76%	13 122
évolution annuelle	0,4%	-0,2%	-0,3%	-0,4%	-	-2,2%
Mayotte	23 955	90 608	51 046	20 944	29%	9 967
évolution annuelle	2,9%	1,3%	1,1%	1,9%	-	-5,0%

Remarque: La Caf de la Guadeloupe gère également la collectivité de Saint-Martin.

*Source : Insee, statistiques de l'état civil (données provisoires 2023).

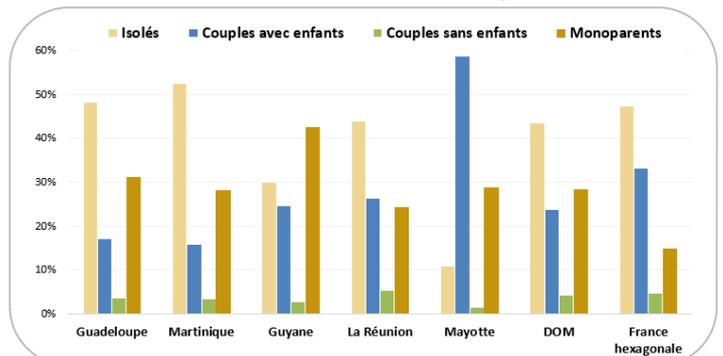
Tableau 1. Nombre d'allocataires et taux de couverture par département

Source : Observatoire Statistiques et Etudes Caf de la Réunion - décembre 2023



Carte 1. Évolution des allocataires Caf en outre-mer et en France hexagonale

Source : Observatoire Statistiques et Etudes Caf de la Réunion - décembre 2023



Graphique 1. Situation familiale des allocataires selon les Caf

¹ À Mayotte, les étrangers doivent résider au moins 5 ans et disposer d'une carte de résident valable 10 ans pour accéder aux allocations familiales, et 15 ans pour bénéficier du RSA. Dans les autres départements d'outre-mer, ces délais sont réduits à 5 ans de résidence continue (sans interruption) pour les deux prestations, en conformité avec les règles nationales.

Dans les DOM, 52 % des bénéficiaires des prestations de la Caf vivent au sein de familles avec enfants, contre 48 % dans l'Hexagone (cf. graphique 1). À l'inverse, il est important de noter que **les familles monoparentales représentent 28 % des allocataires dans les DOM, contre seulement 15 % en France hexagonale**. Ce phénomène est particulièrement prononcé en Guyane, où les monoparents constituent 43 % des allocataires (cf. encadré 1). Par ailleurs, à Mayotte, les couples avec enfants restent le modèle familial le plus fréquent parmi les allocataires (59 %). Cette particularité se justifie en grande partie par les principes et les codes de vie sociale et culturelle spécifiques à ce territoire. En effet, dans la tradition mahoraise, il est coutumier qu'un homme et une femme soient reconnus en tant que couple par la société locale avant d'envisager la parentalité.

En outre-mer, 58 % des allocataires ont 40 ans ou plus (57 % en 2022, contre 50 % en Hexagone (cf. graphique 2). Les individus de 60 ans et plus sont également plus nombreux, tandis que les moins de 25 ans sont moins représentés (7 % contre 14 %). À Mayotte, cette proportion tombe à 4 %, tandis qu'en Guyane, elle atteint 11 %, avec une majorité de jeunes mères.

52 % des domiens bénéficient d'une aide à la famille

Dans les DOM, les aides à la famille représentent 52 % des prestations, suivies des minima sociaux (42 %) et des aides au logement (35 %) (cf. graphique 3). En 2023, 313 350 allocataires domiens ont reçu une aide à la famille, couvrant 1 059 341 personnes, avec une légère baisse de -0,4 %. Les allocations familiales (AF), accordées dans les DOM dès le premier enfant, restent majoritaires. Cependant, la Guadeloupe et la Martinique enregistrent une légère diminution des AF (-0,3 %), en raison du vieillissement de la population et du départ de nombreux jeunes vers la France hexagonale.

Le nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF), a progressé dans les Caf des DOM moins rapidement que pour les Caf de l'Hexagone (prestation non servie à Mayotte), avec plus de 4 points d'écart (cf. tableau 2). La baisse de l'ASF en Guadeloupe (-2,5 %) et en Martinique (-1,1 %) peut s'expliquer en grande partie par la diminution du nombre de familles monoparentales bénéficiaires.

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) bénéficie à 28 % des allocataires dans les DOM. À Mayotte, elle est perçue par 47 % des allocataires, suivie par ceux de la Guyane, de La Réunion, puis de la Guadeloupe, et enfin de la Martinique, qui enregistre la proportion la plus faible.

Près de 67 344 foyers domiens (sauf à Mayotte où la prestation n'est pas servie) bénéficient au moins d'une prestation accueil du jeune enfant (PAJE), un effectif en légère baisse (-0,6 %) par rapport à l'année dernière (cf. tableau 2).

Baisse des bénéficiaires d'une aide au logement

Les Caf ultramarines ont versé une aide au logement (AL) à 210 329 allocataires, couvrant 506 277 personnes, avec une baisse de -1,8 % sur un an (cf. tableau 2). Cette diminution s'explique en partie par la réforme des AL de 2021, qui ajuste plus rapidement les prestations aux situations réelles des bénéficiaires.

Alors que 42 % des allocataires en Hexagone reçoivent une AL, ce chiffre est plus bas dans les DOM (35 %), principalement en raison de l'absence de l'aide personnalisée au logement (APL)² et d'un déficit chronique de logements. Le parc social, insuffisant, ne loge que 15 % des ménages alors que 80 % de la population est éligible³.

² Les Caf servent les prestations familiales aussi bien en France hexagonale que dans les DOM. Cependant, il existe certaines spécificités dans les DOM, notamment des différences dans les conditions d'éligibilité et les barèmes appliqués. L'aide personnalisée au logement (APL) n'est pas disponible dans les Dom, tandis que le revenu de solidarité (RSO) est propre à ces départements. À Mayotte, plusieurs prestations disponibles en Hexagone et dans les autres DOM ne sont toujours pas versées.

³ Source : « La politique du logement dans les outre-mer », rapport d'information du Sénat, n°728 (2020-2021), tome 1, déposé le 1er juillet 2021, 223 pages.

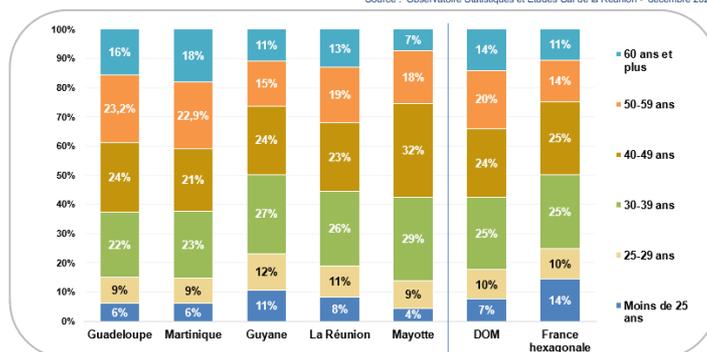
Encadré 1 : Familles monoparentales en outre-mer

Contrairement à l'Hexagone où la monoparentalité résulte souvent de séparations, dans les Antilles et en Guyane, elle débute fréquemment dès la naissance de l'enfant. Cette particularité s'explique en partie par le fait que de nombreux pères ne reconnaissent pas leurs enfants, même si ces derniers sont souvent identifiés. Selon un récent rapport sénatorial, environ deux tiers des naissances ne sont pas reconnues dans les Antilles et en Guyane, contre seulement 10 % en France hexagonale. Cette absence de déclaration peut parfois découler d'une stratégie de survie économique, où certaines femmes pensent, qu'élever seules leurs enfants leur donnera accès à plus de droits, notamment en termes d'allocations familiales.

Dans les Antilles et en Guyane, la prépondérance des mères dans l'éducation des enfants est remarquable, ces régions ont une tradition où les mères et leur famille élargie sont habituées à élever seules les enfants.

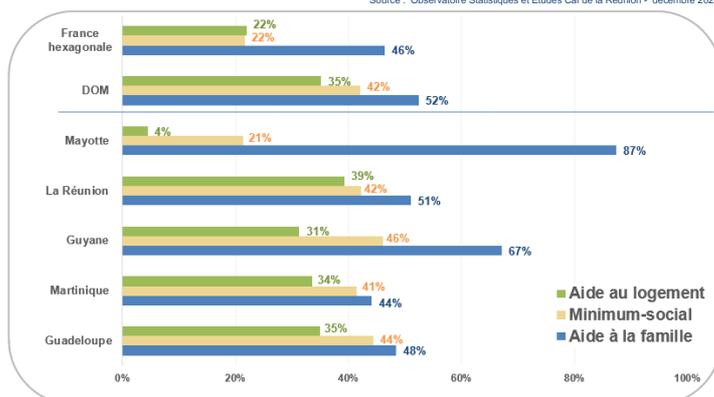
Source : « Soutien à la parentalité : agir pour toutes les familles des outre-mer », rapport sénatorial, publié le 11 juillet 2023.

Source : Observatoire Statistiques et Etudes Caf de la Réunion - décembre 2023



Graphique 2. Âge des responsables du dossier selon les Caf

Source : Observatoire Statistiques et Etudes Caf de la Réunion - décembre 2023



Graphique 3. Répartition des allocataires selon le type de prestations

Source : Observatoire Statistiques et Etudes Caf de la Réunion - décembre 2023

Prestations CAF	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	Ensemble DOM	France hexagonale
Allocations familiales	53 681	41 998	36 737	135 826	20 905	289 147	4 514 564
évolution	-2,0%	-1,5%	1,8%	-0,2%	1,9%	-0,3%	-0,9%
Allocation de rentrée scolaire	31 482	23 291	22 796	77 030	11 273	165 872	2 706 433
évolution	-4,3%	-3,1%	0,9%	-2,2%	-1,0%	-2,2%	-2,3%
Allocation de soutien familial	20 596	18 103	12 586	37 948	-	89 233	802 231
évolution	-2,5%	-1,1%	4,0%	1,3%	-	0,3%	4,5%
Allocation d'éducation enfant handicapé	3 260	2 669	2 645	8 889	333	17 796	407 350
évolution	3,4%	-8,6%	7,3%	5,6%	-1,5%	2,9%	7,1%
Prestation accueil du jeune enfant	10 873	8 563	12 869	35 039	-	67 344	1 668 678
évolution	-2,2%	-0,9%	0,9%	-0,6%	-	-0,637%	-4,0%
Allocation logement	42 280	34 982	19 025	112 967	1 075	210 329	5 524 092
évolution	-2,4%	-1,9%	-0,03%	-1,8%	2,3%	-1,8%	-1,8%
Revenu de solidarité active	41 398	33 202	23 992	94 893	4 366	197 851	1 626 728
évolution	-3,5%	-4,6%	1,1%	-1,6%	4,1%	-2,1%	-1,9%
Revenu de solidarité	783	525	423	5 049	-	6 780	-
évolution	-13,2%	-12,6%	-7,6%	-3,0%	-	-5,4%	-
Allocation aux adultes handicapés	11 587	9 575	3 654	21 660	748	47 224	1 239 865
évolution	2,8%	3,0%	11,2%	1,3%	6,1%	2,8%	4,6%
Prime d'activité	32 368	34 483	13 865	90 432	1 014	172 162	4 372 743
évolution	1,3%	2,5%	2,0%	2,3%	-8,5%	2,0%	-2,1%

Tableau 2. Evolution des prestations selon les Caf

Baisse des bénéficiaires d'un minimum social

Environ **42 % des allocataires domiens, soit 251 460 individus, perçoivent un minimum social⁴ (pour 506 277 personnes couvertes), presque deux fois plus qu'en France hexagonale** (cf. tableau 2). Cette situation s'explique en partie par un marché de l'emploi dégradé, avec un taux de chômage nettement plus élevé dans les DOM, avoisinant 18 % contre 7 % dans l'Hexagone. Ce taux varie de 12 % en Martinique à 34 % à Mayotte.

En un an, le nombre de bénéficiaires d'un minimum social a diminué de -1,3 %, principalement en raison de la baisse de -2,1 % des allocataires du RSA. Cette tendance s'explique par la reprise économique amorcée en 2021 dans plusieurs DOM (notamment La Réunion, la Guadeloupe et la Martinique) et par des variations saisonnières liées aux déclarations trimestrielles des ressources. Cette baisse pourrait résulter également de la collaboration entre la Caf et la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) pour orienter les bénéficiaires proches de l'âge de la retraite vers l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Contrairement aux autres DOM, la Guyane voit une hausse de 1,1 % du RSA, liée à une précarité et une croissance démographique continue. À Mayotte, après une baisse de -4,6 % en 2022, le RSA a augmenté de +4,1 % en 2023, illustrant l'ampleur de la pauvreté, aggravée par un chômage élevé et une précarité généralisée.

En 2023, l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) a été versée à 47 224 allocataires dans les DOM, avec une progression de +2,8 % en un an. Cette hausse globale, observée dans les DOM et en France hexagonale (+4,6 %), s'explique par des réformes structurelles telles que la déconjugalisation de l'AAH, ainsi que par le recul de l'âge minimum légal de départ à la retraite, qui a prolongé le versement de l'AAH pour les individus ayant un taux d'incapacité compris entre 50 % et 79 %.

Le Revenu de solidarité (RSO), prestation uniquement versée en outre-mer (sauf à Mayotte), a concerné 6 780 allocataires (-5,4 %). La baisse du RSO dans les DOM s'explique notamment par la transition progressive vers l'ASPA.

Augmentation des bénéficiaires de la prime d'activité

En 2023, 172 162 allocataires dans les DOM ont bénéficié de la Prime d'Activité (PPA), soit une augmentation de +2 %, contrairement à la France hexagonale, où le nombre de bénéficiaires a diminué de -2,1 % (cf. graphique 4).

Cette augmentation reflète une dynamique encourageante liée à plusieurs facteurs. D'une part, les campagnes d'accès aux droits ont permis à davantage de travailleurs modestes de bénéficier de cette aide, notamment en Martinique, où l'on observe une augmentation de +2,5 % en 2023. De plus, la reprise économique a permis de compenser en partie les bas salaires, renforçant ainsi l'attractivité de cette prestation. La PPA devient donc un soutien essentiel dans les DOM, où les écarts de revenus sont souvent plus prononcés, notamment pour les travailleurs à faibles revenus. Mayotte est le seul territoire à enregistrer une diminution du nombre de bénéficiaires de la PPA (-8,5 %). Cette baisse s'explique probablement par les difficultés d'accès aux droits, la prédominance de l'économie informelle et une situation administrative complexe (cf. encadré 3).

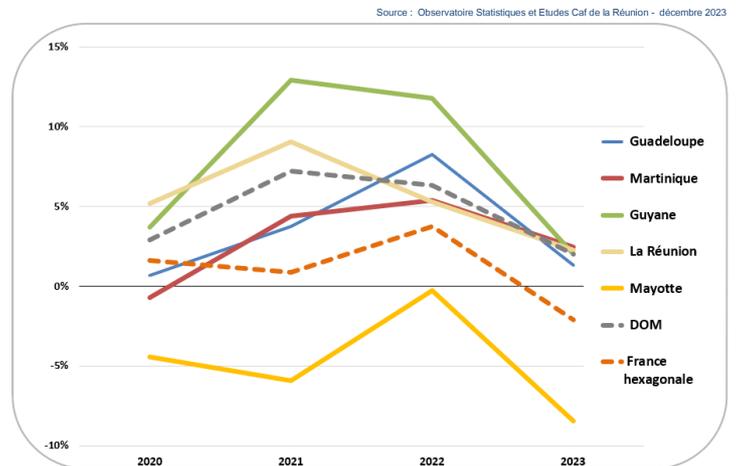
Un allocataire sur deux vit sous le seuil de bas revenus

En 2023, les Caf des DOM comptabilisent 321 569 allocataires vivant sous le seuil de bas revenus, c'est-à-dire avec moins de 1 253 euros par unité de consommation (UC) et par mois. 737 961 personnes sont couvertes par les prestations versées à ces allocataires (cf. tableau 3) et près de la moitié sont des individus isolés (cf. graphique 5).

Encadré 2 : trois quart des mères sont étrangères à Mayotte

En 2022, 10 770 enfants sont nés de mères domiciliées à Mayotte. Les naissances atteignent un nouveau niveau record, avec 160 bébés de plus qu'en 2021 (+1,5 %). En 2022, comme chaque année depuis 2016, 75 % des mères ayant des enfants sont de nationalité étrangère (68 % de naissances de mères comoriennes, 6 % de mères malgaches et 1 % du reste du monde principalement d'Afrique de l'Est), 25 % étant de nationalité française. Celles-ci portent la forte fécondité, qui s'élève à 4,7 enfants par femme. Mayotte est ainsi le département français où la fécondité est la plus élevée, bien supérieure à celle de l'Hexagone (1,8), de La Réunion (2,5) et même de la Guyane (3,4).

Source : « Une fécondité toujours élevée - Bilan démographique 2022 à Mayotte, premiers éléments sur 2023 » - Insee Flash Mayotte - n°166 - décembre 2023



Graphique 4. Évolution des allocataires de la prime d'activité selon les Caf

Encadré 3 : L'ÉCONOMIE INFORMELLE À MAYOTTE

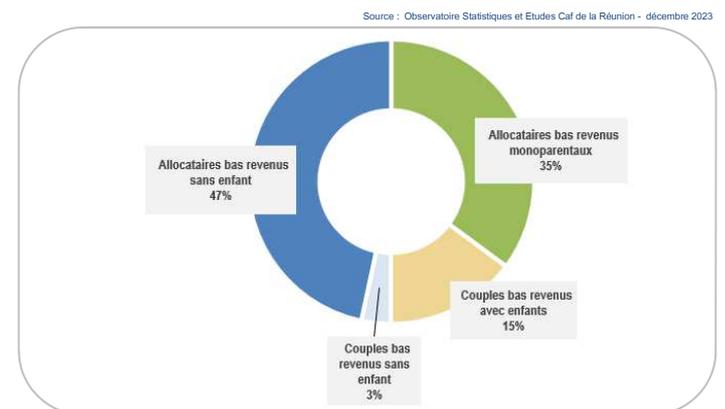
À Mayotte, l'économie informelle représente deux tiers des entreprises marchandes mahoraises, soit 5 300 entreprises. Elles constituent principalement une économie de subsistance et concernent une diversité de secteurs d'activité. Parmi elles, des initiatives peuvent être formalisées et représentent une importante source d'emploi et de productions de biens et de services. La formalisation est un levier important d'insertion économique pour les publics défavorisés.

Source : Rapport d'activité 2023 de la Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) de Mayotte

Source : Observatoire Statistiques et Etudes Caf de la Réunion - décembre 2023

Foyers bas revenus	Nombre allocataires à bas revenus	Nombre Personnes couvertes à bas revenus	Nombre Enfants vivant dans un foyer à bas revenus	Part des allocataires à bas revenus
France hexagonale	4 185 844	9 320 325	3 920 106	32%
Ensemble DOM	321 569	737 961	333 693	54%
Guadeloupe	66 750	130 819	52 111	55%
Martinique	50 936	94 056	35 370	49%
Guyane	37 168	114 285	65 420	61%
La Réunion	153 275	349 021	152 158	53%
Mayotte	13 440	49 780	28 634	56%

Tableau 3. Les allocataires à bas revenus selon les Caf



Graphique 5. Situation familiale des allocataires à bas revenus des Caf

⁴ Allocataires bénéficiant d'au moins un minima social (RSA socle, AAH et/ou Complément AAH, sans AAH, et/ou RSO)

On observe que les DOM sont plus amplement touchés par la précarité, avec une proportion d'allocataires à bas revenus largement supérieure à celle de la France hexagonale (54 % contre 32 %). Ces écarts soulignent une situation socio-économique plus difficile dans les territoires ultramarins, où des départements comme la Guyane et Mayotte affichent des taux de bas revenus parmi les plus élevés (respectivement 61 % et 56 %).

La Réunion se distingue par le nombre le plus important d'allocataires à bas revenus, avec 153 275 personnes, représentant près de la moitié (48 %) des allocataires de l'ensemble des DOM. Cette situation reflète un niveau de vie globalement inférieur à celui observé en France hexagonale. Par ailleurs, dans les DOM, 333 693 enfants vivent dans des foyer à bas revenus, ce qui représente près de 57 % des enfants à charge, contre seulement 30 % dans l'Hexagone (cf. tableau 3).

Des familles monoparentales plus souvent à bas revenus dans les DOM qu'en Hexagone

En outre-mer, un allocataire sur trois vivant sous le seuil de bas revenu est une famille monoparentale, contre un quart en France hexagonale (cf. tableau 4). En Guyane, près de la moitié des allocataires à bas revenus vivent dans des foyers monoparentaux, tandis que la majorité des allocataires mahorais à bas revenus vit en couple. Dans les autres territoires ultramarins, les allocataires isolés sans enfant sont les plus représentés. Ces allocataires sont souvent confrontés à une charge financière unique, supportant seuls les coûts de la vie quotidienne tels que le logement et les factures. En l'absence de partage des coûts avec un partenaire, ces individus sont plus vulnérables à la précarité économique, surtout si leurs revenus sont limités.

Un tiers des foyers domiens dépendent exclusivement des aides sociales

Dans les DOM, 53 % des allocataires ont leurs revenus composés à plus de 50 % des prestations de la Caf, contre 33 % en France hexagonale (cf. graphique 6). Par ailleurs, 36 % des allocataires domiens à bas revenus sont totalement dépendants des prestations de la Caf contre 17 % au niveau de la France hexagonale (cf. graphique 7). Cette donnée souligne le rôle protecteur important joué par la branche Famille de la Sécurité sociale pour les familles les plus modestes dans ces régions. Cette dépendance est particulièrement marquée en Guyane (47 %) et en Guadeloupe (39 %). Elle atteint 33 % à La Réunion, 32 % en Martinique et 30 % à Mayotte.

À Mayotte, malgré des revenus extrêmement faibles, les aides de la Caf pèsent un peu moins dans le revenu disponible (+13 points par rapport à la France hexagonale), notamment pour les plus précaires, en majorité des étrangers¹.

Près de 30 % des foyers à bas revenus dans les DOM dépendent entièrement des aides de la Caf

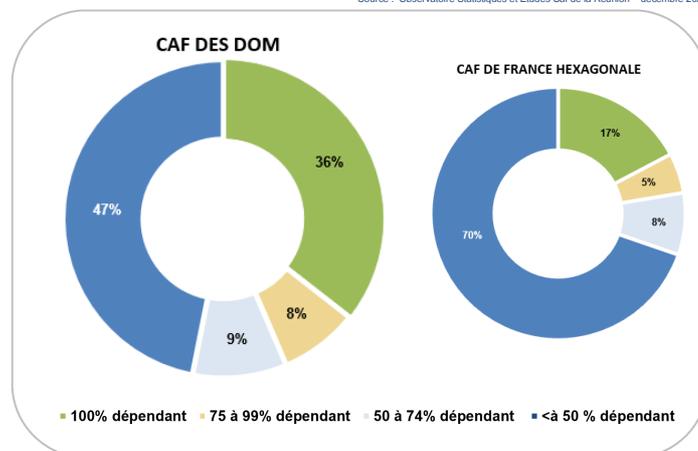
Le graphique 7 met en lumière des disparités marquées entre les DOM et la France hexagonale, en particulier dans des territoires comme la Guyane et la Guadeloupe, où une large part des foyers à bas revenus dépend à 100 % des aides sociales. Cette dépendance est renforcée par plusieurs facteurs structurels : le chômage élevé, le faible accès à des emplois stables, le vieillissement démographique, ainsi que la migration des jeunes vers l'Hexagone. Dans des régions comme la Guyane, où la croissance démographique est forte et le marché du travail limité, l'ampleur de cette dépendance devient particulièrement marquée, avec 47 % des allocataires entièrement dépendants des aides de la Caf.

Source : Observatoire Statistiques et Etudes Caf de la Réunion - décembre 2023

Foyers bas revenus		DOM	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	France hexagonale
Situation familiale	Monoparent	35%	35%	33%	49%	32%	33%	25%
	Isolé	47%	53%	58%	29%	47%	18%	51%
	Couples	18%	12%	9%	22%	21%	49%	24%

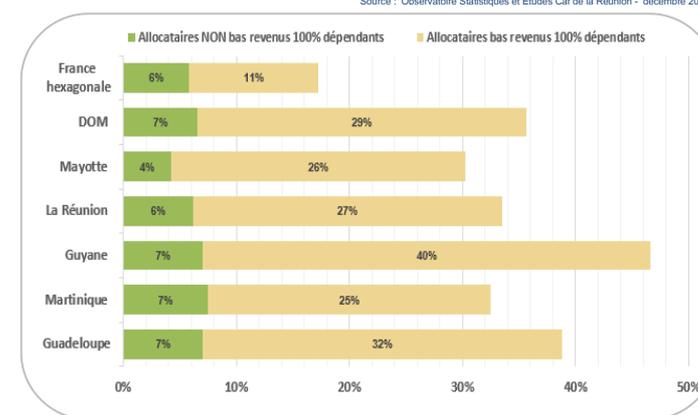
Tableau 4. Situation familiale des allocataires à bas revenus selon les Caf

Source : Observatoire Statistiques et Etudes Caf de la Réunion - décembre 2023



Graphique 6. Part des prestations Caf dans les revenus déclarés des allocataires

Source : Observatoire Statistiques et Etudes Caf de la Réunion - décembre 2023



Graphique 7. Dépendance totale des allocataires aux prestations Caf

Encadré 4 : L'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales (AVVC)

La loi du 28 février 2023 a mis en place l'Aide universelle d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales (AVVC), un dispositif entré en vigueur le 28 novembre 2023. Cette aide s'applique en France hexagonale et dans les DROM.

L'objectif de l'AVVC est de soutenir financièrement les victimes de violences conjugales, sous deux formes distinctes en fonction de leur situation financière et sociale, ainsi que de la présence d'enfants à charge. Si la personne concernée perçoit des revenus d'activité supérieurs à 150 % du SMIC net mensuel (pour une personne seule), elle peut bénéficier d'une **aide remboursable sous forme de prêt sans intérêt**. En revanche, si ses revenus sont inférieurs ou égaux à ce seuil, ou si elle n'a pas de revenu d'activité, elle peut obtenir une **aide non remboursable sous forme de subvention**. Le montant de l'aide est calculé sur une base forfaitaire et est majoré en fonction du nombre d'enfants à charge.

Le montant forfaitaire diffère pour Mayotte. Par exemple, pour une personne sans enfants, l'aide s'élève à 607,75 € en Métropole et dans les DROM, tandis qu'elle est de 303,88 € à Mayotte.

En décembre 2023, 212 aides ont été versées dans les départements d'outre-mer (209 subventions et 3 prêts), pour un total de 190 543 €, soit 3,4 % des aides AVVC distribuées à l'échelle nationale.

Les DOM représentent moins de 6 % des dépenses de prestations des Caf

Les Caf des DOM représentent moins de 6 % des dépenses totales des Caf de France, alors qu'elles couvrent 10 % de la population bénéficiaire des prestations Caf au niveau national (cf. figure 1). La Réunion concentre, à elle seule, la moitié des dépenses totales des Caf des DOM, proportionnellement au poids qu'elle représente en termes de population allocataires (48 %). De même, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane montrent une cohérence entre leur part des dépenses et la population couverte.

Cependant, à Mayotte, la disparité entre la part des dépenses et la population couverte (1 % des dépenses contre 7 % de la population) s'explique par le fait que les allocataires mahorais reçoivent moins d'aides sociales (cf. tableau 2), et surtout que leur montant reste plus faible que dans les autres départements français (cf. figure 1 & Analyses et Études DOM - supplément n°1 Mayotte).

Légère hausse du montant total mensuel des prestations versées en décembre 2023

Le montant total des prestations versées aux DOM s'élève à environ 479 millions d'euros en décembre 2023, enregistrant une légère hausse annuelle de +0,2 %, similaire à celle observée pour la France hexagonale (cf. tableau 5).

Cela s'explique par :

- **La revalorisation des prestations sociales et familiales :** Au 1er avril 2023, plusieurs prestations ont été ajustées pour prendre en compte l'inflation, comme les allocations familiales, le complément libre choix du mode de garde, la prime de naissance, le RSA, l'AAH, l'allocation de solidarité spécifique, et la prime d'activité. Ces revalorisations (à hauteur de +1,6 %) ont été calculées sur la base de l'évolution moyenne des indices des prix mensuels hors tabac, publiés par l'INSEE deux mois avant leur mise en œuvre.
- **La hausse des aides pour la petite enfance :** Le montant des aides pour la petite enfance a augmenté de +3,1 % en glissement annuel, principalement en raison de la hausse des montants versés au titre du complément de mode de garde, qui a progressé de +9,1 %. Cette hausse est cohérente avec l'augmentation de +5 % du nombre de bénéficiaires de cette prestation dans les DOM.
- **L'augmentation de l'Allocation aux adultes handicapés :** Les montants versés au titre de l'AAH ont connu une progression de +5,2 % par rapport à l'année précédente, principalement en raison d'une hausse de +2,8 % du nombre d'allocataires en glissement annuel (cf. tableau 2).

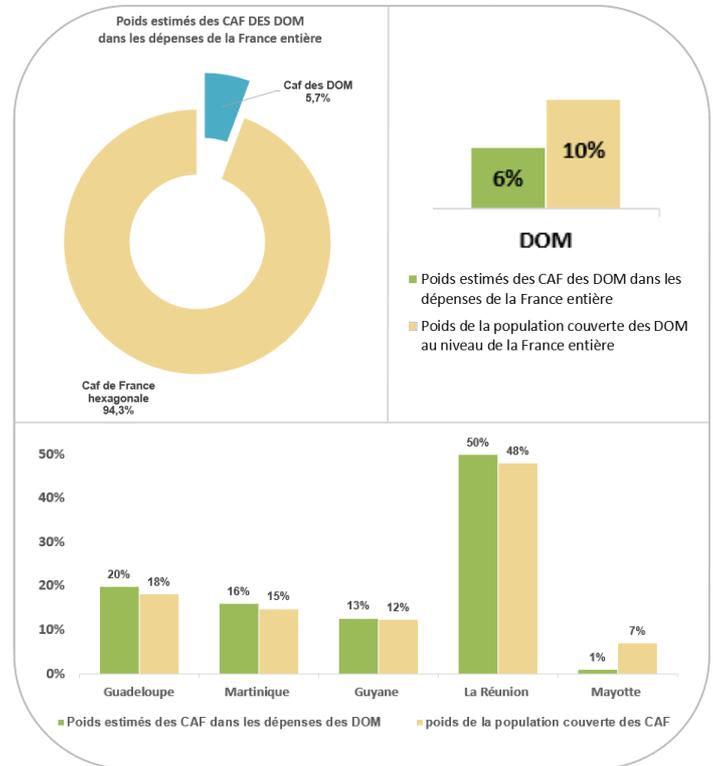


Figure 1. Poids estimés des Caf des DOM dans les dépenses de prestations au mois de décembre 2023

Montant total mensuel des prestations en décembre 2023	Caf des départements d'outre-mer	Évolution 2023-2022
Enfance jeunesse	198 910 994 €	-0,1%
Allocations Familiales	49 639 335 €	1,0%
Complément Familial	8 076 909 €	0,5%
Allocation de Rentrée Scolaire	114 329 902 €	-0,8%
Allocation de Soutien Familial	26 864 848 €	1,3%
Petite enfance	21 931 906 €	3,1%
Prime naissance ou adoption	1 848 224 €	1,4%
Allocation de base	11 316 728 €	0,3%
Prestation partagée de l'éducation de l'enfant	622 999 €	-9,4%
Complément mode de garde	8 143 955 €	9,1%
Logement	63 549 427 €	0,7%
Allocation Logement à caractère Familial	42 104 778 €	-0,2%
Allocation Logement à caractère Social	21 444 649 €	2,4%
Handicap	46 636 625 €	5%
Allocation aux Adultes Handicapés	40 933 273 €	5,2%
Complément AAH	638 905 €	-2,2%
Allocation d'Education Enfant Handicapé	4 840 998 €	1,1%
Allocation journalière de présence parentale et complément	201 654 €	52,5%
Allocataires journalière du porche aidant	21 795 €	50,6%
Insertion et Solidarité	147 910 695 €	-1,3%
Revenu de Solidarité Active	108 680 019 €	-1,1%
Prime d'activité	35 410 744 €	-1,7%
Revenu de Solidarité	3 819 932 €	-4,2%
Prestations internationales	3 279 €	-4,5%
Allocation différentielle	3 279 €	-4,5%
TOTAL	478 942 926 €	0,2%

Source : CNAF-DISER, Fichiers allstat.fr6, 31 décembre 2023

Tableau 5. Montant total mensuel des droits aux prestations versées en décembre 2023



Publication électronique du Pôle Régional d'Observation Socio-économique des Départements d'Outre-Mer (PROSE - DOM)

Directeurs de la publication : Sonia MELINA HYACINTHE, Patrick DIVAD, Guillaume LACROIX, Philippe FERY, Stéphane KERMARREC

Auteurs : Jean-Romain CALLY, Martine GUILLAUME, Rifay Abdou BOINA, Claude CONAN, Suzie SAINT-LOUIS

Service : Pôle Régional d'Observation Socio-économique des départements d'Outre-Mer (PROSE - DOM)

Rédacteur : Jean-Romain CALLY

Réalisation : Observatoire Statistiques et Etudes de la Caisse d'allocations familiales de La Réunion

Contacts : Caf971-Pilotage@caf.fr / observatoire-statistiques@caf974.caf.fr

Adresse : 412 rue fleur de Jade 97 833 Sainte Marie Cedex

Site web : www.caf.fr

ISSN : 3036-9398